

Thème : Le licenciement pour motif économique

Date : Vendredi 20 novembre 2020 de 9h30 à 17h

Lieu : Le Mans

Objectifs :

- *Après un rappel des règles de base qui prévalent en matière de licenciement pour motif économique, souligner les points essentiels liés à l'actualité.*

Programme

I. Qu'est-ce qu'un motif économique ?

II. Les prérequis avant la procédure

III. Les procédures à suivre

IV. Les garanties minimales

V. Les recours

Moyens pédagogiques

Echange avec et entre les participants, support power point et petits questionnaires

Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers et Ancien avocat au Barreau de Paris, Consultant

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.